

RAPPORT MORAL

Lors de cette Assemblée Générale nous aurons à débattre et à approuver des éléments d'amélioration des textes qui sont la référence écrite, faisant force de loi interne à notre association, à savoir les statuts, le projet associatif et le règlement de fonctionnement de l'ARERAM.

Il nous fallait actualiser à la marge ces textes élaborés il y a quelques années avec compétence et une grande conscience de l'intérêt de toutes les composantes de l'ARERAM mises au service de la personne handicapée.

Le travail de relecture montre que les valeurs fondamentales développées dans le projet associatif restent vivantes, actuelles et prolongées dans les projets d'établissements sur le terrain de l'action quotidienne de nos professionnels.

Mais l'ARERAM se doit de rechercher constamment à s'étendre, s'améliorer, à se développer. L'évolution des prises en charge de population relevant de pathologies psychiques et sociales de plus en plus lourdes nous obligent à être vigilants mais aussi à être innovants sur nos stratégies éducatives et d'accompagnement socioprofessionnels. Les financements publics, les offres de marché de plus en plus aléatoires doivent nous rendre prudents mais combatifs. Les évaluations internes puis externes, les audits, les certifications montrent les voies à suivre. La qualité de nos équipes est garante de ces évolutions nécessaires. L'ARERAM se doit d'accompagner les mutations, elle doit veiller à la cohérence des projets, compléter son offre, enrichir ses contenus. Pour cela elle doit procéder à une réflexion profonde sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir la totalité de nos missions et favoriser les initiatives pour, en étendant le champ de nos interventions, continuer à rester une référence pour l'ensemble des personnes concernées par le handicap.

Paris, le 24/05/2013

Didier GOURNAY
Président

